

Courriel de l'association : contact@afdd.fr

Site internet : <https://www.afdd.online/>

**PRIX DE THÈSE EN DROIT DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES
AFDD – LEXISNEXIS 2022-2023**

RÈGLEMENT DU CONCOURS

➤ Le concours du Prix de thèse 2022-2023 est ouvert à toutes les thèses en droit interne, comparé, européen et international de la famille et des personnes soutenues en France ou dans un pays francophone **entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 juin 2022**.

Le concours est mis en place à l'initiative de l'Association Française des Docteurs en Droit (AFDD), en partenariat étroit avec les éditions LexisNexis.

➤ Le concours a pour objet d'attribuer les distinctions suivantes :

- La remise du Prix de thèse 2022-2023 au lauréat d'un montant de 1 000 € ;
- Un abonnement d'un an à la revue Droit de la famille offert au lauréat du Prix ;
- D'autres prix éditoriaux offerts par les éditions LexisNexis.

➤ Le **dossier de candidature** doit comporter, **à peine d'irrecevabilité** :

- Un curriculum vitae de l'auteur avec ses adresses postale et électronique ;
- Une copie de la pièce d'identité de l'auteur (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- Un exemplaire numérique de la thèse (sur CD ou clef USB) ;
- Une copie du rapport de soutenance de la thèse.

➤ Le dossier complet de candidature doit être envoyé **au plus tard le 30 septembre 2022** à l'adresse suivante : jacquesmestre81@gmail.com

➤ Le **jury du concours** est présidé par Madame Astrid Marais, professeur des universités, ainsi que par Monsieur Jacques Mestre, président de l'AFDD. Il est composé des membres suivants :

- Madame Ariane de Guillenchmidt-Guignot, avocate, docteure en droit, vice-présidente de l'AFDD
- Monsieur Vincent Egéa, professeur des universités
- Monsieur Michel Farge, professeur des universités
- Madame Patricia Franc-Hortefeux, avocate, administrateur de l'AFDD
- Monsieur Hugues Fulchiron, conseiller référendaire à la Cour de cassation
- Madame Sarah Godechot-Patris, professeur des universités
- Madame Blandine Mallevaey, professeur des universités
- Madame Karine Marquez, notaire associée, Cheuvreux
- Madame Élodie Mulon, avocate, présidente de l'IDFP
- Madame Nathalie Peterka, professeur des universités
- Madame Alice Philippot, rédactrice en chef de la revue Droit de la famille, LexisNexis

➤ Un rapport sera établi pour chaque thèse retenue en vue du concours et les décisions du jury seront prises à l'issue du vote final de chacun de ses membres.

➤ À l'issue des délibérations, la présidente du jury et le président de l'AFDD informeront les bénéficiaires des Prix et mentions attribués à chacun.

➤ La **cérémonie** de remise des Prix et mentions se déroulera à Paris, début 2023, à une date et à un lieu précisés ultérieurement.